



Ecrit par Echo du Mardi le 18 mai 2020

Lancement du concours Talents de cités

La nouvelle édition du Concours Talents des cités est lancée. Ouverte aux entrepreneurs en devenir ou installés et résidant dans les quartiers prioritaires de la ville, les candidats ont jusqu'au 31 juillet pour déposer leur candidature et devenir les prochains Talents des cités 2020.

L'entrepreneuriat pour tous

A l'initiative du Ministère chargé de la Ville et du Logement et de Bpifrance (banque publique d'investissement), le concours Talents des cités a été créé pour valoriser les initiatives et les réussites entrepreneuriales dans les quartiers prioritaires de la ville. Il récompense chaque année et fait connaître une trentaine de créateurs d'entreprises en s'inscrivant dans 'l'Entrepreneuriat pour tous'.

Etre éligible au concours

Ce concours concerne les personnes ayant ou souhaitant installer leur entreprise dans un quartier prioritaire de la ville. Le candidat doit être suivi par un organisme d'accompagnement ou de financement à la création d'entreprise.

Liste des quartiers prioritaires sur <https://sig.ville.gouv.fr/> et www.talentsdescites.com.

Les critères de sélection

Au cours de l'été, 2 lauréats seront sélectionnés dans chaque région selon les deux catégories : Création, pour les créateurs d'entreprises ou d'associations lancées il y a moins de trois ans et Emergence, pour les porteurs de projet ou d'idée qui souhaitent lancer une activité. Un jury national récompensera le 1er octobre prochain 5 lauréats nationaux.

Candidater avant le 31 juillet sur la plateforme : <https://talentsdescites.plateformecandidature.com/>

Quelles dotations ?

Les lauréats régionaux de la catégorie Création recevront 2 000€ de dotation et 1 000€ pour la catégorie



Ecrit par Echo du Mardi le 18 mai 2020

Emergence. Les lauréats nationaux pourront recevoir jusqu'à 7 000€ de dotation ou une campagne de visibilité média. Près de 600 créateurs d'entreprise ont été récompensés en 18 ans.

Ils soutiennent le Talent des cités

L'ANCT (ex-CGET - Epareca), France Televisions, Radio France, le Club du XXIe siècle et le Club d'anciens lauréats du concours soutiennent l'opération essaimée en France par BGE (Ensemble pour agir et entreprendre) en lien avec le réseau de directions régionales de Bpifrance.